



Site
non officiel
Troupes De Marine



Le code du soldat à propos de l'Algérie.

Nos soldats disposent depuis peu d'un code que le commandement leur remet pour qu'ils sachent bien à quoi ils s'engagent en entrant dans l'Armée de terre. C'est un beau texte, simple, dans lequel tous les anciens se reconnaissent parce que telle était leur éthique lorsqu'ils servaient les armes de la France, en 1939-1945, en Indochine, en Corée, en Algérie ou dans toutes les opérations extérieures de l'après guerre. Et ils s'y sont tenus à quelques rares exceptions près. Voici ce code :

1. Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu
2. Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre et si nécessaire au péril de sa vie
3. Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations
4. Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales
5. Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances
6. Soldat professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques, et développe sa compétence et sa force morale
7. Membre d'une communauté solidaire et fraternelle, il agit avec honneur, franchise et loyauté
8. Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son unité
9. Il est ouvert sur le monde et la société et en respecte les différences
10. Il s'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique et religieuse
11. Fier de son engagement, il est toujours et partout, un ambassadeur de son régiment, de l'Armée de terre et de la France

Une détestable polémique entretenue par une campagne de presse, déclenchée par l'appel de douze intellectuels dans le journal l'Humanité, du parti communiste, a mis en cause l'action de l'Armée française pendant la guerre d'Algérie.

Les associations d'anciens combattants ont vigoureusement dénoncé cette campagne de dénigrement, mettant en cause l'honneur des combattants d'Algérie, sans même évoquer le contexte politique, historique et psychologique d'un combat sans merci où l'adversaire ne fit preuve d'aucun discernement et d'aucune humanité.

La Fédération, que je préside, n'est pas restée sans réagir. Et je veux ici, sereinement, faire le point sur notre contribution contre cette douloureuse et inadmissible remise en cause, ainsi que sur les positions officielles de nos responsables politiques. La Fédération, en liaison avec une trentaine d'associations, a contribué à rédiger et à signer une lettre adressée au Chef du Gouvernement.

[Voici cette lettre](#) :

L'actualité fait revenir à la surface la question de la torture pratiquée pendant la guerre d'Algérie.

Les associations signataires de cette lettre considèrent que les faits sont connus et qu'ils ont été amnistiés par deux Présidents de la République : les décrets du 22 mars 1962 précisaient bien que toutes les infractions liées aux opérations d'Algérie étaient amnistiées, auxquels s'ajoutent les lois d'amnisties de 1966 et 1982. Dans ces conditions, il n'apparaît pas nécessaire d'accélérer l'ouverture des archives de cette guerre, car si des noms de militaires d'active ou d'appelés étaient éventuellement trouvés, il est vraisemblable qu'aucun ordre écrit n'y figurerait.

Dès lors, seuls seraient considérés comme responsables les simples exécutants. La recherche de la vérité devrait prendre en compte les responsables politiques qui, de 1954 à 1962, même s'ils n'ont pas donné d'ordres écrits, savaient ce qui se passait et avaient même félicité et récompensé ceux qui obtenaient des résultats. Si donc les dossiers devaient être réouverts, il faudrait commencer par ceux des responsables politiques de l'époque, qui pourraient être considérés comme coupables et responsables.

Il serait évidemment nécessaire de mettre en évidence tous les crimes et horreurs commis par le FLN et de mettre en cause ceux qui ont été leurs complices, eux aussi amnistiés mais qui, dans cette guerre reconnue et maintenant comme telle, peuvent être aux yeux de la loi considérés comme traîtres. En conséquence, nous considérons qu'il ne peut y avoir de repentance que dans le cadre d'une reconnaissance réciproque de responsabilité entre les deux gouvernements algérien et français.

Au nom des présidents des associations signataires, dont la FNAOM/ACTDM, Hugues Dalleau, Président de l'UNC, La Fédération, dans le cadre du Cercle national pour la Défense des combattants d'AFN, a participé à l'élaboration et à la diffusion du livre blanc Mémoire et Vérité des combattants d'Afrique française du nord. Ce document est arrivé à point nommé en novembre et c'est, à ma connaissance, la première contribution objective à une étude historique et globale sur l'action de l'Armée française en Algérie.

Bien d'autres réactions, individuelles ou collectives, ont eu lieu. Nous ne pouvons, ici, en faire l'inventaire.

Je voudrais, simplement, vous faire part de deux articles parus dans Le Monde et qui ont été rédigés par deux de nos anciens :

le général Le Borgne et le **Professeur Dabezies**, tous les deux parachutistes et combattants de la guerre d'Algérie.

Ces deux articles ont le mérite de bien mettre les choses au point et de dénoncer la basse manœuvre politique, qui, sous couvert de morale et de transparence, tente de discréditer notre Armée et ses chefs du moment et de diviser les Français. Nous les publions avec leur consentement.

Repentance pour l'algérie ? Assez.

Votre journal a publié (le 7 novembre) de larges extraits d'un manifeste par lequel, dans l'Humanité du 31 octobre, douze personnes paresseusement baptisées intellectuels appellent la France à reconnaître les crimes commis par son armée durant la guerre d'Algérie.

Sur la même page, le journal annonce que M. Jospin a apporté son soutien aux dits intellectuels, dans une allocution prononcée au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France.

Triste nouvelle !

On aimerait que le chef de notre gouvernement s'en explique et surtout qu'il s'interroge avant de s'engager plus avant dans une entreprise scandaleuse. Le scandale n'est pas de dénoncer - une fois de plus - les actes de violence, voire de torture, que certains militaires ont cru devoir alors pratiquer.

Il est dans l'amalgame qui en rend responsable l'ensemble de l'armée de la République.

Il est dans cet autre amalgame que suggère le lieu où M. Jospin a fait connaître sa position et le public, juif, auquel il

s'adressait.

Il est encore dans l'enrôlement sous sa bannière repentante du Président de la République, chef des armées dont on attend la réaction.

Il est surtout dans le caractère univoque de l'indignation que notre Premier ministre approuve.

En effet, en dépit de quelques précautions, les signataires occultent totalement le contexte dans lequel ces pratiques condamnables eurent cours. M. Jospin n'a pas eu l'occasion d'observer les horreurs de la lutte sans merci que le FLN menait dans son propre pays.

Mais il a sans doute songé à la situation tragique dans laquelle se trouvaient les responsables de l'ordre à Alger, face aux poseurs de bombes. Il n'ignore pas le sort affreux fait à plusieurs dizaines de milliers de nos auxiliaires, après le cessez-le-feu. Il connaît aussi, puisque le Monde y revient, les pressions que le FLN exerçait en France sur la communauté algérienne, la guerre qu'il menait à Paris contre notre police et qui rendait prévisibles les regrettables excès du 17 octobre 1961.

Quant à l'apparence d'objectivité dont font preuve les signataires appelant au "travail de mémoire" des deux peuples, on ne voit pas que M. Bouteflika soit disposé, de son côté, à la moindre repentance. Les douze (onze si l'on excepte Mme de la Bollardière) ont, durant la guerre, soutenu activement les combattants du FLN contre nos propres soldats.

L'un d'eux se proclame déserteur, un autre insoumis.

Qu'ils prolongent leur combat, c'est leur affaire. Quant à transformer leurs vilénies en vertu, c'est une grossièreté dont on espère encore que notre Premier ministre ne se rendra pas complice.

Général (cr) Claude Le Borgne.

Ce ne fut pas si simple.

Un demi siècle après, l'exhumation des actes de "violence", "tortures" et autres "crimes" commis par un certain nombre de militaires français durant la guerre d'Algérie appelle divers commentaires pour qui, à l'époque, a été peu ou prou concerné.

Les déclarations des généraux Massu et Aussaresses, particulièrement axées sur la bataille d'Alger, ne doivent pas faire croire que les tortures étaient universelles. Je connais d'innombrables camarades qui n'ont jamais, ni de près ni de loin, "torturé".

Quant à moi, bien qu'ayant dans ma carrière militaire appartenu, à divers titres, aux "forces spéciales", commandé des unités de guérilla, dirigé le renseignement, ici ou là, commandé le 11e Choc, je n'ai pas davantage torturé quiconque et n'aurais pas admis que cela puisse se faire sous ma responsabilité.

Vouloir donc mettre en exergue, si longtemps après, sous prétexte de repentance des excès - trop nombreux et incontestablement regrettables - c'est consciemment, ou non, jeter l'opprobre d'une façon inacceptable sur l'ensemble de l'armée et chercher, une fois encore, à dénigrer la France.

M'étant, en 1957, solidarisé dans l'Express avec le général de la Bollardière, qui s'est élevé contre les tortures, j'ai eu divers ennuis. Ils sont à mettre au passif d'un ministre de gauche, et non de droite, André Morice, ministre de la Défense de Bourges-Maunoury. Il y eut, à l'époque, une triple carence du pouvoir politique :

- il se défaussa entièrement sur l'armée d'un conflit politique grave qui le concernait au premier chef, l'armée n'étant, au départ, et ne devant être, qu'un instrument,
- parfaitement au courant des excès commis qu'on lui exposait ouvertement (qu'il s'agisse de Robert Lacoste ou des ministres de passage) dans nombre de briefings, il fut incapable - par pusillanimité, peur de l'armée ou complicité - de taper sur la table et, sous une forme ou une autre, de les faire cesser,
- enfin, il s'acharna gratuitement sur ceux qui dénonçaient le mal, au lieu de les aider.

Paradoxe de la "repentance" : l'armée réagit - je peux en témoigner pour ce qui me concerne - de façon strictement inverse ! Un seul exemple : un jour je reçois une lettre de Trinquier, celui de la bataille d'Alger qui a succédé à Bigeard à la tête du 3e RPIMA. Il me demande de le rejoindre en Algérie et d'accepter d'être son chef d'état-major. Comme j'objecte en arguant de nos conceptions différentes, il me répond que mes positions ne le gênent pas et que consigne a été donnée, chez les parachutistes, pour que nul ne me prenne à partie. De fait, aucun camarade ne me "manquera" et lorsqu'un jour, sur un piton, dirigeant à la radio le régiment en opérations, je reprends vertement deux commandants de compagnie en train de se donner des conseils douteux, Trinquier, qui est à côté de moi, ne bronche pas et par la suite m'approuvera.

A croire vraiment que le problème est plus compliqué que nombre de censeurs autoproclamés ne paraissent l'imaginer ! A moins, bien sûr, qu'on ne préfère s'en tenir à la caricature, comme ce plumeux qui écrivait récemment que des officiers en grand nombre contraignaient leurs hommes à torturer ! Quant au fond, les armées ayant, en principe, plus de culte de l'honneur que de l'infamie, et l'exemple allemand étant assez proche pour que nul n'ait a priori tellement envie de le suivre, comment en est-on arrivé là ?

Plusieurs raisons expliquent, me semble-t-il, la dérive. Les horreurs du FLN : n'oublions pas que Jacques Soustelle, nommé par Mendès France gouverneur général libéral, sinon progressiste, en Algérie, change totalement d'optique - lui, le normalien antifasciste et le pilier de la France Libre - le jour où il se trouve, de visu, face à certains massacres que le bon goût et la décence empêchent de décrire. La barbarie, certes, ne justifie pas la cruauté en réplique, mais elle l'explique, en partie alors que l'armée, où comptent tant la solidarité et la camaraderie, est sur le terrain premier témoin et première victime.

Après la défaite de 1940, puis celle d'Indochine, qu'elle juge à plus d'un titre anormale et imméritée, l'armée se jure, en quelque sorte, de ne pas perdre, cette fois, en Algérie.

Les politiques renâclent devant leurs responsabilités : fort bien, elle accepte de prendre les choses en main !

Les pieds-noirs la poussent : elle ne les abandonnera jamais ! Tous les moyens sont à mettre en œuvre pour gagner.

N'est-ce pas, d'ailleurs, conforme à la culture militaire française, où la guerre est absolue et l'ennemi impardonnable tant que dure le conflit ?

Ce radicalisme, discutable mais compréhensible, s'est aggravé du fait de deux erreurs d'analyse. Comme la guerre d'Indochine, la guerre d'Algérie est une guerre à dominante sociologique, dont les populations sont l'enjeu : il s'agit de les avoir de son côté, non de les rejeter dans le camp adverse ! L'impact des brutalités en Algérie a été, à cet égard, négatif, les raisons invoquées, souvent avec sincérité - sauver des innocents en obtenant du renseignement à tout prix -, menant non seulement à des actions condamnables sous l'angle éthique, mais s'avérant finalement contre productives.

Il y a eu pire. Pour ne pas reconnaître certains excès de la colonisation, fondement des révoltes, il a été entendu qu'on avait à faire, au Vietnam comme en Afrique du nord, non à des réactions plus ou moins compréhensibles à traiter de façon politique, mais à des troubles patentés, manipulés par Moscou, ou à des disciples de Lénine, imprégnés de communisme et formés à des méthodes révolutionnaires telles que la seule façon de les contrer était l'utilisation des mêmes procédés.

C'est toute la théorie de la guerre révolutionnaire, fatras pseudo intellectuel de simplismes et de demi-vérités dont une partie de notre armée (non sans la caution de multiples hommes politiques) s'est plus ou moins imprégnée. Le souvenir des camps vietminhs a servi de vecteur même en Algérie où le FLN n'était nullement communiste ! Ce bouillon de culture auto subversif a été la matrice, non seulement des tortures, mais tout autant du putsch du 22 avril.

Chargée, par la démission du pouvoir en place, d'une mission "politique" qui la dépassait, une partie de l'armée, convaincue qu'elle ne pouvait pas faire autrement, s'est laissée aller, c'est vrai, à commettre des excès. On ne peut s'empêcher pour autant de sourire en voyant aujourd'hui la surenchère communiste... Quid de la repentance de ce parti qui, pendant des décennies, a couvert, voire approuvé à demi mot, avec Staline et ses séides, les pires ignominies ? "Que celui qui n'a jamais pêché, me jette la première pierre". Allons, messieurs les communistes, un peu de pudeur !

Pierre Dabezies, Ancien ambassadeur au Gabon, colonel parachutiste (cr) et professeur émérite à la Sorbonne.

Ils ont eu, de plus, le courage d'affronter dans plusieurs débats radiophoniques et télévisés, des accusateurs, parfois de bonne foi, souvent haineux et rarement impartiaux.

Calmement et avec conviction, ils ont contribué à resituer le débat dans son contexte et à rejeter quelques contre-svérités. Nous les en remercions. Face à ces réactions et à l'indignation du monde des anciens combattants, les autorités politiques ont fait connaître leur position.

Le Président de la République, Jacques Chirac, au cours de son intervention télévisée du 14 décembre a déclaré : Sur la torture en Algérie,

"nous devons être attentifs à ne pas créer d'événements qui peuvent raviver les plaies. Il y a eu des deux côtés des atrocités qu'on peut condamner sans réserve. Elles ont été le fait de minorités. Mais il y a eu des milliers de jeunes Français qui se sont battus avec courage, et dont la France peut-être fière. Je ne ferai rien qui puisse salir leur mémoire ou briser leur honneur. Dans ce type de situation, il faut prendre son temps et laisser faire l'histoire".

Le Premier ministre, Lionel Jospin, a, entre autre, déclaré, le 25 septembre 1999, au colloque Mémoire et identité :

"Mon Pays doit aussi travailler sur sa propre mémoire. Ce travail, difficile, est une œuvre indispensable. Il faut que les historiens aient les moyens d'analyser le passé de façon libre et critique. Il est donc nécessaire d'ouvrir les archives. C'est une décision que mon gouvernement a prise pour les archives relatives aux événements de 1961, au cœur d'Algérie".

Et le 28 novembre 2000 :

"Tout cela s'est produit dans le cadre d'un conflit long et terrible, dans un contexte où des massacres ont été commis contre des harkis, que je condamne également. Je n'oublie en rien les exactions et les massacres perpétrés de l'autre côté, mais je considère qu'une démocratie est d'abord comptable, par rapport à ses propres valeurs, des actes commis par de hauts responsables".

Enfin, voici la lettre que le secrétaire d'État à la Défense, M. Masseret, a fait parvenir aux Présidents d'associations :

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance des prises de position des différentes associations du monde combattant concernant le débat ouvert récemment sur la torture en Algérie. Comme il l'a montré, en qualifiant de guerre le conflit algérien, le Gouvernement est convaincu que l'exigence de vérité sert la démocratie.

Ensemble, nous devons affronter notre histoire avec courage et lucidité pour être dignes de la mémoire de celles et ceux qui ont servi la France. Toute démarche qui s'inscrit dans cette perspective de vérité est un progrès. Elle exclut les approches partisans ou politiciennes.

La question de la torture en Algérie trouble les esprits et heurte naturellement les consciences. Comme l'a exprimé le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, elle doit être condamnée sans appel. Mais il convient de rappeler que ces dévoiements se sont produits dans le cadre d'un conflit long et terrible.

En Algérie, c'était la guerre et la guerre est destructrice de l'humanité. Qu'il faille aujourd'hui replacer tout cela dans son contexte politique et historique relève de l'histoire et donc des historiens.

Les pouvoirs publics faciliteront leurs travaux en tant que nécessaire. Sans attendre ces travaux, il est clair, qu'à l'exception de quelques-uns, les 1 700 000 officiers, sous-officiers et hommes du rang ayant servi en Algérie ont fait leur devoir, quel qu'ait été leur sentiment personnel, sans se livrer à des actes criminels.

Personne ne doit oublier que c'est la Nation qui a confié à ses soldats la charge de combattre l'adversaire. N'oublions pas non plus l'attitude exemplaire des soldats qui, lors du putsch des généraux, ont contribué à sauver la République.

Nos militaires ne doivent pas être assimilés à des tortionnaires.

40 ans après les faits, un travail objectif d'explication et de compréhension est évidemment nécessaire. Le débat doit offrir, à ceux qui le souhaitent, l'occasion de parler, de partager avec la Nation, le fardeau qui encombre leur esprit. Nous devons les aider à reconstruire une mémoire sur des faits terribles, qui hantent notre conscience nationale. Le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale a condamné sans aucune réserve les crimes, les exactions et les massacres qui étaient perpétrés du côté de nos adversaires.

La dignité et la force de notre démocratie sont de rester comptable du rapport à ses propres valeurs des actes qui ont pu être commis en son nom.

Soyons certains enfin, qu'aujourd'hui, nos militaires ne seraient pas conduits à de telles pratiques. L'éthique est plus que jamais au cœur de leur formation et de leur responsabilité.

M. Jean-Pierre Masseret.

Le ministre de la Défense, M. Alain Richard, comme les chefs militaires, le CEMA, le général d'armée Kelche ou le CEMAT, le général d'armée Crène, n'ont pas tenu à entrer dans cette polémique, rappelant simplement que nos soldats respectent les conventions internationales et une éthique, que résume bien le code du soldat.

Voici ce qu'a déclaré au conseil supérieur de la fonction militaire M. Alain Richard, le 1er décembre 2000 :

"Je me suis très peu exprimé sur ces controverses. Je ne pense pas d'ailleurs qu'elles aient un répondant important parmi nos concitoyens. Je crois que les Français reconnaissent qu'il est légitime, qu'il est loyal qu'un travail de mémoire et de l'histoire soit fait, mais ils ne souhaitent pas que cela tourne à la mise en cause de quiconque".

La Fédération restera vigilante et continuera son action au sein du Cercle pour la Défense des combattants d'AFN. Cette guerre appartient désormais à l'histoire de la France et, comme telle, elle doit être étudiée, en respectant les règles de décence vis-à-vis des survivants, comme le prévoit la loi.

Gardons-nous d'entrer dans des polémiques dont le seul but est de diviser les Français que, dans leur grande sagesse et leur sens des responsabilités, nos chefs d'Etat successifs et nos parlementaires ont tenu à réconcilier par des lois d'amnistie qui ont apaisé les passions et ont contribué à l'unité nationale.

Le général de corps d'armée (cr) Tanneguy Le Pichon.



Commentaires, critiques, demandes d'informations
contact : [administrateur du site](#) non-officiel des Troupes De Marine





[Précédent](#)